

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9803

**INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
TRAVAUX HTA CHEMIN DES CHIENS DE DEFENSE
PROLONGATION**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par la société EIFFAGE ENERGIE à La Bassée, qui va procéder à l'implantation d'un nouveau support HTA et confection mat HTA.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite au droit du chantier situé Chemin des Chiens de Défense (accès entre les N°126 et 128 de la rue Pascal Leulliette) à compter du 11/04/2023 pour toute la durée des travaux estimée à 10 jours.

Art 2 : La circulation sera réglementée par feux tricolores lors des manœuvres des engins ainsi que lors de la phase de chargement du support béton.

Art 3 : La circulation sera limitée à 30km/h. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Le chantier sera interdit au public.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du matin d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EIFFAGE ENERGIE
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 30/03/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



 Daniel DESCHODT.